

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mars 2019

OBJET :

Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°4

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2019, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+ 1 281 978,01 €
Résultats antérieurs reportés	+ 508 056,01 €
<i>Résultats à affecter</i>	<i>1 790 034,02 €</i>

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	+ 278 835,74 €
Résultats antérieurs reportés	- 801 559,36 €
<i>Résultat cumulé (D001)</i>	<i>- 522 723,62 €</i>
Solde des restes à réaliser 2018	- 126 435,98 €
<i>Besoin de financement</i>	<i>649 159,60 €</i>

Affectation (1068)	1 132 561,02 €
Report en fonctionnement (R002)	657 473,00 €

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2018 et à son affectation conformément au tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 5 abstentions (MM. CLOMES et LEINSTER, MME MATHIEU, pouvoir M. RIFF, MME PAGELOT) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 mars 2019.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**

Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	14 mars 2019
- Convocation distribuée le :	14 mars 2019
- Affichage du compte-rendu le :	29 mars 2019
- Affichage du procès-verbal le :	10 mai 2019

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoint.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Christine SIMONNET à Mme Bérangère DOLATA
- Mme Evelyne DEVOUGE à M. Pascal LAURENT
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- Mme Véronique SAGET à M. Guy FRANIATTE
- M. Stéphane MARSON à M. Michel BREUILLE
- M. Gilles PROVIN à M. Francis VOGIN
- M. Matthieu RIFF à Mme Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. HOFFER

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire